



Le Caneton



La lettre d'information de La Ferté-Imbault

JUIN 2024

N°14

SPÉCIAL FINANCES



© R-PERRIN

La dernière cérémonie des vœux a été l'occasion de vous présenter quelques chiffres. Aujourd'hui, suite à de nombreuses demandes, nous vous proposons une analyse financière plus complète de 2023 avec pour objectif d'être le plus transparent possible.

***Ainsi, ce numéro du Caneton se présente sous la forme d'une édition spéciale :
Caneton "spécial finances"***

Au début de ce mandat, comme vous le savez, nous avons vécu la pandémie de la Covid-19, et même si elle est désormais derrière nous, elle laisse encore des traces.

Notre collectivité a su réagir à cette crise sanitaire en mettant en œuvre des moyens de prévention tels que la fabrication de masques en tissu, la mise à disposition de gel hydroalcoolique, l'assistance aux plus vulnérables... Cela a engendré des dépenses que nous n'avions pas envisagées. Mais nous y avons fait face !

Malheureusement, nous ne pouvons pas répondre avec la même réactivité à la crise énergétique et à l'inflation galopante qui est toujours d'actualité.

Dans cette lettre d'information spéciale, nous vous proposons de revenir sur les chiffres déjà exposés lors de la cérémonie des vœux 2024 et de vous faire un état des lieux des finances communales, dans la perspective de la tendance inflationniste et de cette crise énergétique qui s'annoncent longues.

"Les finances locales d'une crise à l'autre"

La France compte un total de 34 945 communes et 8% d'entre elles sont fortement impactées par les crises qui se succèdent.

La Ferté-Imbault fait partie de ces 2 941 communes qui subissent les conséquences des perturbations économiques en cours malgré le plan de relance déployé par le Gouvernement. Un autre exemple local : Lamotte-Beuvron fait aussi partie de ces 2941 communes.

La forte hausse des prix intervenue à partir de mars 2022 a rendu difficile la poursuite du redressement des finances locales commencé après la crise Covid.

Notre collectivité s'est trouvée plongée dans une nouvelle crise, alors que notre marge de manœuvre financière et comptable commençait à se reconstituer.

Notre budget, déjà restreint et dépourvu de fortes cotisations fiscales que pourrait générer la présence d'entreprises de grandes tailles sur notre territoire, se trouve sous une pression accrue en raison du nombre de bâtiments communaux que nous détenons.

Nos charges sont significatives et dépassent largement celles d'une commune de même catégorie.

Le tableau ci-dessous démontre qu'en 2023 à revenus équivalents, nous avons plus de charges que les autres communes de la même strate (c'est-à-dire que les communes du même nombre d'habitants).

Chaque année, ces charges ont un impact considérable sur notre capacité d'autofinancement.

Actuellement, trop basse, même si cette dernière va de mieux en mieux au fur et à mesure des années, elle ne nous permet pas encore de souscrire de crédits. C'est pourquoi, nos projets sont en attente. Il nous faut faire toujours plus d'économies, sans pour autant mettre à mal les associations qui comptent sur notre financement ou encore les commerçants de la commune que nous faisons travailler lors période des fêtes de Noël, par exemple.

Une bonne nouvelle est néanmoins que la commune n'est pas très endettée.

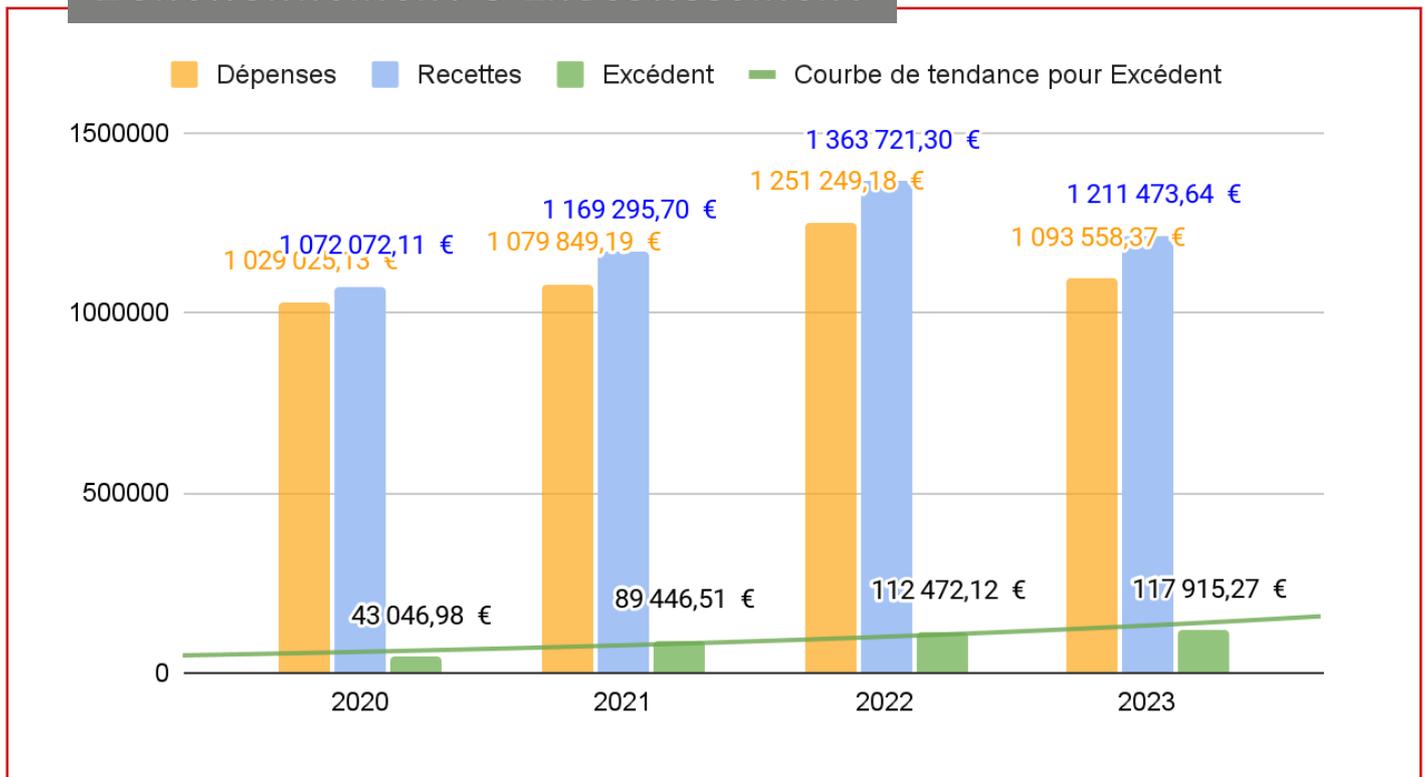
<i>En Euros / habitant</i>	Notre commune	Commune du département	Commune de la région	Commune au plan national
Produits réels de fonctionnement	906	903	839	886
Charges réelles de fonctionnement	876	727	690	703
Capacité d'autofinancement brute	29	175	149	183
Capacité d'autofinancement nette	7	112	86	112
Dettes financières	251	494	462	573

Ci-dessus : données de comparaison à la strate fournies par le Trésor public pour 2023 en matière de recettes, dépenses, capacité d'autofinancement (CAF) et dettes.

Le Gouvernement a pris conscience de nos difficultés et nous a attribué une aide substantielle de 39 278 € étalée sur deux exercices, 2022 et 2023.

Cette aide nous a permis, en complément des économies déjà réalisées, d'obtenir un excédent de 117 915,27 € pour l'année 2023.

Fonctionnement & Investissement



En début de mandat, il est généralement recommandé pour une commune telle que la nôtre, compte tenu de nos contraintes budgétaires, de mettre en place des mesures d'économies substantielles afin de disposer des ressources nécessaires à la concrétisation de projets.

C'est ce que nous avons fait au début du mandat dernier.

Nous avons économisé pendant plus de 3 ans et n'avons à l'époque lancé aucun gros projet. Les finances ne le permettaient pas. Il nous a fallu attendre la fin du mandat.

Comme l'affirmaient nos prédécesseurs, les finances ne sont pas conséquentes dans notre commune. Elles suffisent à couvrir les salaires des agents, les charges énergétiques, l'entretien des bâtiments ou encore le rebouchage des chemins, mais dès qu'il s'agit d'investissements à plus grande échelle, la vente de biens communaux devient incontournable, comme par exemple, le terrain rue du marais, vendu 36 800 € (et où il est prévu de construire plusieurs logements).

" Nous en vendrons certains, d'autres seront loués "

Alors même qu'ils sont coûteux en entretien, les biens communaux comme certains bâtiments génèrent de modestes loyers, et ce, quand ils en génèrent. Par exemple, le bâtiment en face de la mairie, lorsqu'il était habité, ne nous rapportait que 573,06 € par mois de revenus locatifs pour les 2 logements.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à d'importants travaux sur cette maison, en commençant par la

toiture, dont le coût de réparation dépasse les 40 000 €.

Sa rentabilité est donc clairement insuffisante.

Pour remédier à cela, il est envisagé de le réaménager progressivement et sur plusieurs exercices budgétaires, en cabinet médical et de relancer le projet de téléconsultation avec des infirmières dédiées et disponibles, anticipant ainsi la désertification médicale.



"Des investissements pour la réhabilitation de la boulangerie"

Nous aurions dû faire des économies en début de mandat afin de suivre les recommandations que je vous ai exposées précédemment mais cela ne nous a pas été possible. Pourquoi ?

Notamment parce que nous n'aurions toujours pas de boulangers !

Et, je pense que cela valait la peine de différer ces économies à plus tard pour permettre à nos jeunes boulangers de s'installer sans délai.

De cette manière, nous leur avons permis de démarrer leur activité en 2022, quand bien même nous étions au début de notre second mandat.

"Des subventions moins abondantes"

Nous avons investi un montant de 159 089,55 € en matériel et travaux pour l'installation de nos boulangers, une somme conséquente pour notre petite commune.

À titre informatif, nous avons monté des dossiers de subventions et avons obtenu au total 72 965,76 € du Conseil départemental de Loir-et-Cher et de la région Centre Val de Loire via le Pays de Grande Sologne.

Ce qui représente un peu plus de 45,86 %.

Vous comprenez, par cet exemple, que les conditions d'obtention sont de plus en plus



Cela représentait une réelle opportunité pour notre communauté et nous savons tous qu'il n'est pas toujours simple de trouver le bon candidat à la reprise d'un commerce en milieu rural.

drastiques et que les subventions ne sont plus aussi abondantes qu'auparavant.

Cela ne résulte pas de la fin de mon mandat de Vice-présidente du Conseil départemental, mais plutôt de la complexité croissante dans l'obtention de ces soutiens financiers de nos jours.

Ainsi, les efforts d'économies n'ont pas été entrepris en début de mandat, car nous avons notamment dû faire face aux dépenses liées à la réhabilitation de la boulangerie.

Et, cela avec une grande fierté !

"Des attributions de compensation inégales"

L'année 2024 sera donc une continuité de 2023, exigeant également des mesures d'économies afin de concrétiser les projets en fin de mandat.

Les périodes prospères pour les municipalités appartiennent désormais au passé, même si nous tenons à souligner que La Ferté-Imbault n'a peut-être jamais vraiment connu de tels moments.

La présence potentielle de MBDA sur notre territoire aurait pu changer la donne aujourd'hui. Monsieur Texier, ancien Maire de la commune avait en son temps essayé d'avoir une partie de l'entreprise sur notre sol.

Par exemple, Selles-Saint-Denis perçoit 556 444.47 euros d'attributions de compensation

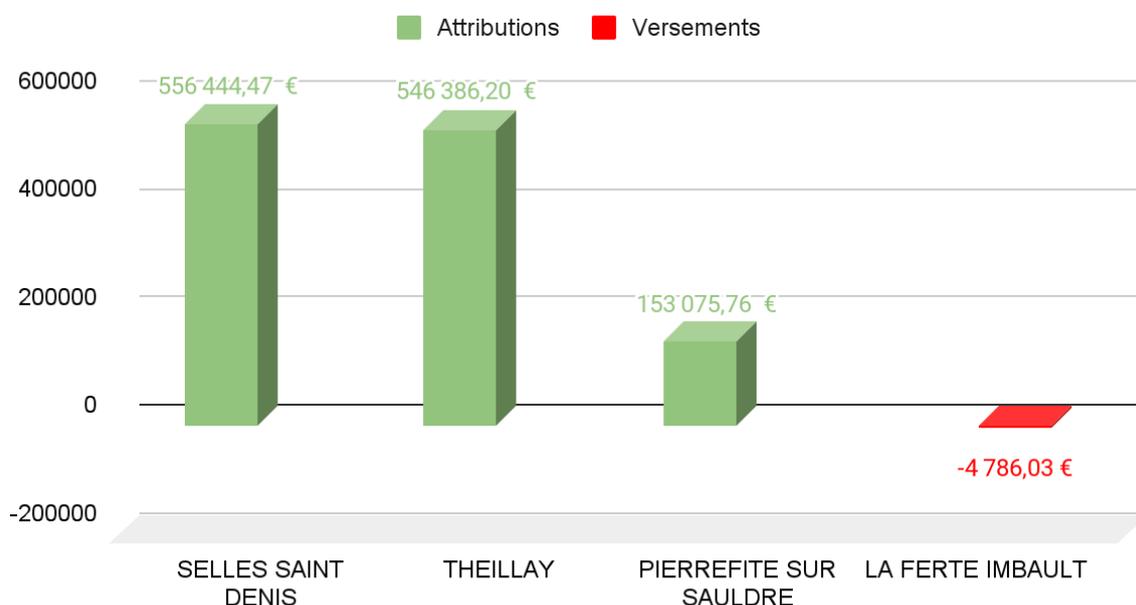
de la Communauté de communes (et à notre humble avis devrait même toucher plus au regard des taxes versées par l'entreprise), Theillay, avec Faurecia, reçoit 546 386.20 euros, et Pierrefitte-sur-Sauldre bénéficie de 153 075.76 euros de la Communauté de communes.

En revanche, nous, nous sommes dans la situation inverse, en devant verser à la Communauté de communes 4 786.03 euros par an.

Et notre commune, même si elle accueille de très belles entreprises, n'en compte pas d'assez grandes !



Attributions de compensations v/s versements



Les choses ayant évolué depuis la création de la Communauté de communes en 2008 et certaines taxes d'entreprises ne lui étant plus reversées, **une révision s'impose.**

Certaines communes ne devraient plus toucher aussi largement ces attributions de compensation.

Malheureusement, malgré mes demandes et pour éviter un grave déséquilibre budgétaire de certaines communes, cette refonte n'aura pas lieu avant la fin du mandat, et c'est à mon plus grand regret.

"De nouvelles recettes pour la rénovation et la requalification future de l'éclairage public"

Par ailleurs, il sera nécessaire de commencer à rénover l'éclairage public de notre commune et de voir s'il nous est possible de créer de nouveaux réseaux de luminaires.

Avant d'entamer des travaux sur la commune, nos réserves financières seules n'y suffisent pas.

Ainsi, face à la volonté des boulangers et de l'épicier de racheter leurs commerces, nous avons consenti à leur vendre les locaux qu'ils exploitent, pour respectivement 40 000 euros et 75 000 euros, leur permettant ainsi d'effectuer les travaux nécessaires.



Quant au camping municipal, il était en cours de vente, incluant l'ancienne aire du parcours sportif.

L'objectif était de mettre fin à l'installation illégale des gens du voyage sur ce site, tout en cherchant à re-dynamiser l'activité de cet endroit par la réalisation de logements insolites.

Pour diverses raisons, notamment juridiques, nous sommes contraints de faire marche arrière alors que nous avons enfin trouvé des investisseurs pour relancer le camping après plusieurs années de recherche.

En attendant, rien n'est garanti contre une nouvelle installation sans autorisation d'une ou de plusieurs Communautés des gens du voyage sur ce terrain.

En somme, avec les recettes de ces 2 ventes (au lieu de 3), nous allons percevoir un montant total de 115 000 euros.

Cela pourrait significativement contribuer à l'avancement du projet de rénovation et de requalification de l'éclairage public.



"Les arrêts de travail: un impact financier non négligeable"

Un autre aspect qui pèse lourdement sur les finances de notre commune concerne les arrêts maladie et leur prolongation. Il m'est difficile de comprendre que l'on ne propose pas une mise en invalidité pour une personne souffrante et dans l'incapacité à assumer ses fonctions. Les arrêts maladie ne sont pas intégralement remboursés, ce qui diffère de la situation dans le secteur privé.

Chaque année, nous déboursions une cotisation d'environ 22 722,17 euros (chiffres de 2023) à un organisme appelé Viventer, afin d'obtenir des remboursements pour les arrêts maladie. Cependant, ces remboursements ne s'appliquent qu'à partir de 15 jours d'arrêt consécutifs et à hauteur de 50 %. Les remboursements ne se passent pas comme dans le secteur privé avec la sécurité sociale.

Certains pourraient penser que les employés subissent une retenue de salaire de 3 jours lorsqu'ils

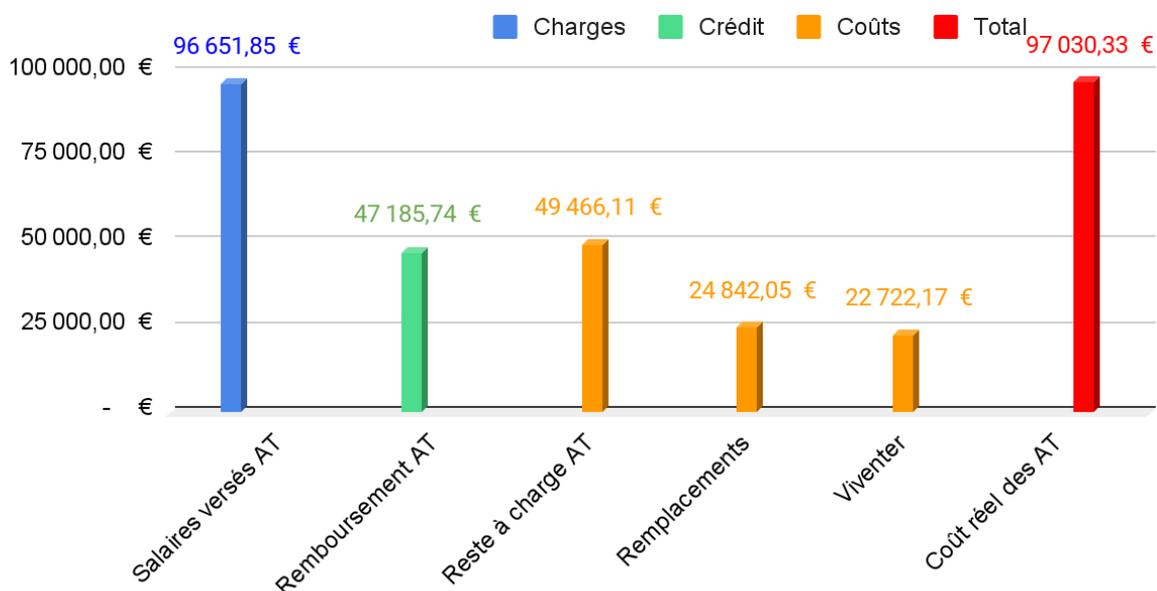
sont en arrêt maladie, mais dans le secteur public, cette déduction n'est que d'une journée.

Pour illustrer l'impact financier des arrêts maladie en 2023, je vous propose un exemple concret, sans remettre en question la nécessité de ces arrêts médicaux (n'étant pas médecin). Le montant total des salaires versés aux agents durant leurs périodes d'arrêt de travail (AT) s'élève à 96 651.85 €, alors que notre remboursement s'élève à moins de la moitié de cette somme, à 47 185.74 €.

Ce qui représente un coût réel pour la collectivité de 49 466.11 €, soit quasiment 50 000 €.

En outre, certains postes nécessitent obligatoirement des remplacements, ce qui a entraîné en 2023 un coût supplémentaire de 24 842.05 €. Et cela, même si nous mobilisons, dans ces moments-là, au maximum, du personnel déjà en poste pour pallier des absences inopinées.

Coût réel des arrêts de travail (AT) pour la collectivité



Pour être claire, les arrêts de travail nous ont coûté : le reste à charge (96 651.85 - 47185.74 = 49 466,11 €) + le coût des remplacements (24 842,05 €) + la cotisation à l'organisme Viventer (22 722,17 €) soit un total de **97 030.33 €** pour l'année 2023. Cela représente, en 2023, **10,85 % des recettes.**

Suite à ce que nous venons de voir, la question que j'adresse au Centre de gestion en charge du traitement de ces arrêts maladie est la suivante : pourquoi ne prenez-vous pas en considération les déclarations des agents qui vous informent de leur état de santé dégradé et de leur incapacité à travailler ? Pourquoi les laissez-vous dans cette

situation inconfortable, préjudiciable tant pour eux que pour la collectivité ?

Pour vous donner un exemple, le tableau ci-après montre que par rapport aux autres communes du département, de la région ou au plan national, nous avons plus de frais de personnel.

Il s'agit des arrêts maladie en grande partie. Mais nous avons aussi fait le choix de mettre plus de personnel, notamment communautaire, pour la gestion de la pause méridienne de la restauration scolaire afin d'éviter des débordements comme cela s'est déjà produit auparavant. Et, nos agents sont globalement mieux rémunérés que dans d'autres communes de la même strate.

<i>En Euros / habitant</i>	Notre commune	Commune du département	Commune de la région	Commune au plan national
Charges de personnel	421	317	310	314

Je profite de ce caneton pour remercier ces employés communaux faisant preuve de réactivité et de disponibilité face à ces situations. Et, aussi les agents dotés d'un grand sens du service public qui ne prennent pas leur retraite alors qu'ils pourraient le faire depuis plusieurs mois ou années.

" Un DAB désormais disponible à proximité, sans frais pour notre commune "

Concernant nos projets en 2024, nous ne mettrons pas en place le DAB (distributeur automatique de billets), il ne semble plus y avoir d'intérêt à en installer un puisque qu'il y en a un désormais disponible à Selles-Saint-Denis.

Cela nous évitera de déboursier une somme d'environ 35 à 40 000 euros pour les travaux nécessaires et l'installation ainsi que des frais de maintenance et de gestion à payer obligatoirement tous les mois de l'ordre de 950 euros.



" De l'engagement collectif et citoyen pour moins de charges d'entretien "

Nous ne pouvons pas recruter d'autres agents techniques pour l'entretien des trottoirs, nos finances ne nous le permettant pas, sauf à augmenter les impôts.

Ce que nous ne ferons pas encore cette année ! Les impôts qui ont augmenté sont liés à la part de l'Etat et de l'inflation. **La commune n'a pas augmenté ses taux depuis plus de 10 ans !**

Les sommes allouées aux arrêts maladie nous auraient bien servi pour en recruter mais malheureusement, comme nous vous l'avons expliqué précédemment, nous ne sommes

remboursés qu'à moins de la moitié et le Centre de gestion laisse des agents dans la difficulté.

Afin de maintenir la propreté et l'entretien optimal de notre commune, nous vous avons sollicités pour intervenir sur vos trottoirs.

Nous sommes conscients que cette mesure est loin d'être populaire, mais elle est également mise en œuvre avec succès dans de nombreuses autres communes.

Jusqu'à présent, nous n'avons pas été très stricts à ce sujet, mais en 2024, et nous le disons à



J'entretiens mon trottoir



*Merci
pour votre
participation
à l'effort
collectif et
citoyen*



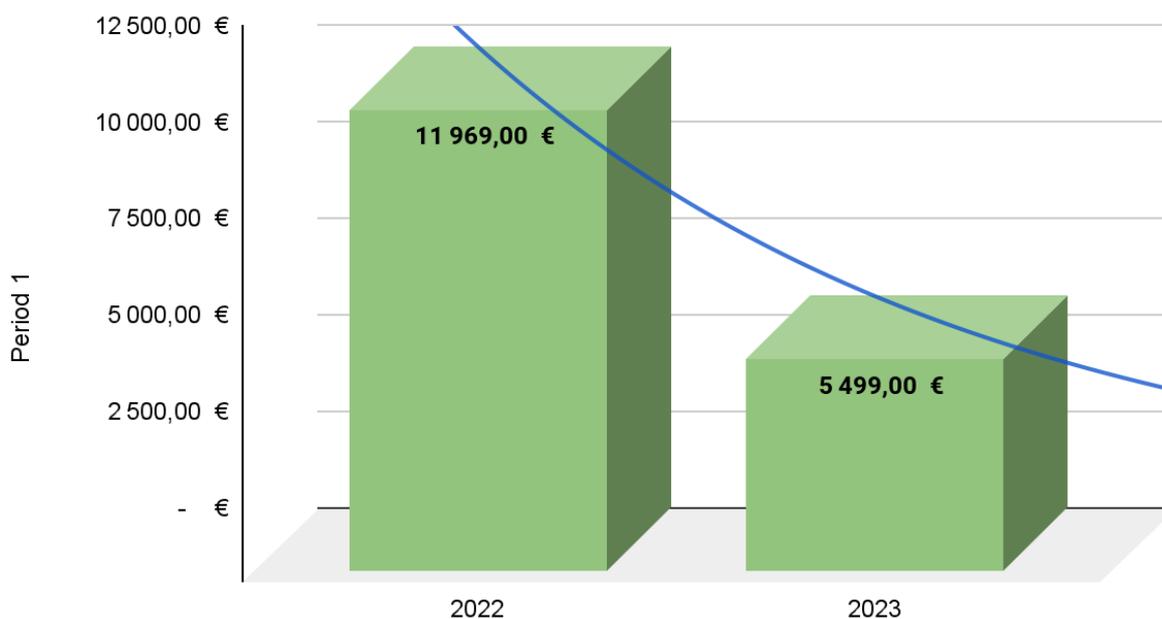
contrecœur, nous serons contraints de prendre des mesures de sanction, initialement par un avertissement écrit, puis par une amende, voire plusieurs amendes si la situation l'exige.

L'entretien des trottoirs est aussi l'apanage des locataires.

Nous avons dû prendre des prestataires de service pour pallier notre manque d'agents.

Ainsi, pour vous donner quelques chiffres, les coûts d'intervention et de prestation de la part de l'ESAT de Belleville à Salbris et de l'entreprise GEP 41 ont été de 5 499 euros en 2023.

Une charge qui représente près de la moitié de la dépense faite en 2022, nous étions à 11 969.40 euros en 2022. Grâce à votre engagement citoyen, nous devrions encore réduire cette somme en 2024 !

Coût des prestations extérieures

Je conclus cette discussion étendue sur les finances communales.

Comme l'a souligné un jour un ancien édile de la commune : en tant que maire, on ne dort pas toujours bien, on s'inquiète quant à la manière d'équilibrer le budget tout au long de l'année et plus particulièrement en fin d'année.

La gestion d'un budget communal n'est pas une tâche facile et nécessite des compétences en comptabilité publique.

La gestion actuelle n'est en aucun cas défailante, elle est à l'économie et à la dépense mesurée, comme votre budget personnel le nécessite en cette période de crise inflationniste et énergétique.

Il n'est pas toujours simple de maintenir à flot ce navire fertois, les finances étant extrêmement fragiles, et ce depuis toujours.

Cela n'est pas propre à ce mandat, même si la difficulté s'est accentuée avec les crises successives que nous avons subi ou subissons encore.

Il faudra, à moyen terme, penser à une fusion de communes.

Ainsi, en 2024, nous poursuivrons la même trajectoire que celle de 2023 en termes d'économies mais aussi de projets.

En ces quelques mots, nous espérons vous avoir apporté des réponses à des questions légitimes quant aux finances communales de 2023.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, nous sommes à votre entière disposition.

Bien cordialement.